

L'Internet en haut débit

Le 16 novembre, le maire Jacques Prévot a convié les entreprises de la zone artisanale, le président de la communauté de communes, ainsi que les représentants de la commune voisine, à participer à une réunion d'information concernant le plan Haute-Marne numérique mis en place par le Conseil général.

La salle Jean-Michaux a accueilli M. Dessaignes, directeur des infrastructures numériques au Conseil général, venu présenter les différentes phases du projet. Les responsables informatiques David Remongin (Maire-Didier groupe Landanger), Sébastien Thivet (HMP), Maxime Couturier (Chesneaux et Fils), François Couturier (Sanichro) et Gérard Couturier (artisan), ainsi que Michel Couturier, président de la communauté de communes du Bassigny et Roland Coupas, maire de Chauffourt ont assisté avec attention à la présentation de M. Dessaignes.

Un bref historique a montré que le projet d'infrastructures numériques en Haute-Marne date de 2001, époque à laquelle le Conseil général, en partenariat avec France Telecom, avait apporté l'Internet filaire dans toutes les mairies.

Encouragé par cette expérience salubre, et afin d'éviter une trop importante fracture numérique entre les territoires ruraux et citadins, le département de la Haute-Marne a saisi la compétence et décidé de traiter l'ensemble des problématiques d'aménagement numérique. M. Dessaignes a alors présenté le plan "Haute-

Marne numérique 2010-2015". D'abord un état des lieux qui montre la faiblesse des réseaux actuels, puis l'objectif d'obtenir 99,5 % des lignes de Haute-Marne éligibles à l'ADSL filaire, avec 90 % d'entre elles à au moins 8 Mbps (Unité de débit de transfert). Un plan nécessaire pour envisager le déploiement FTTH "fibre optique à domicile" dans une quinzaine d'années.

Le projet Haute-Marne Numérique se divise en trois phases : 2011-2012 pour résorber l'ensemble des zones blanches comptant plus de 50 lignes totalement inéligibles à l'ADSL par commune, la deuxième phase 2012-2014 (travaux sur les zones comprenant de 20 à 49 lignes par commune totalement inéligibles à l'ADSL - c'est le cas pour Sarrey qui verra l'augmentation d'un 512 Mbps à plus d de 8Mbps), puis 2014 -2015 pour les dernières zones inéligibles. M. Dessaignes a insisté sur l'intérêt principal de ce plan en précisant que la clientèle pourra choisir son opérateur Internet, le Conseil général souhaitant proposer à l'ensemble des opérateurs l'accès au réseau "Haute-Marne numérique" dans des conditions tarifaires et techniques attractives.

L'auditoire a entendu l'exposé, et approuvé le projet. Toutefois, quand l'échéance de trois ans semble courte au Conseil général, les entrepreneurs trouvent qu'elle est encore trop longue et pour eux, en ces temps de crise difficiles, l'outil Internet se doit d'être ultra performant.